

Acte mis en ligne le :	17/01/23
------------------------	----------

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	06	06

*Sans condition de quorum,
car il s'agit d'une 2^{ème} convocation faute de quorum à la 1^{ère} convocation du 3 janvier 2023*

L'an 2023, le mardi 10 janvier, à 11h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de Valérie MICHA-FRACHON, vice-présidente, remplaçant le président empêché.

Secrétaire de séance : Monique DELAY

Présents : ANTONIN Daniel, DECRETTE Bernard, DELAY Monique, MAIRE Nicole, MAZAUD Gilberte, MICHA-FRACHON Valérie.

Absents : ANTONIN Daniel, BULOT Marie-Françoise, CHARDON Véronique, CROS Robert, DEVAUX Vanessa, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, GASS Julie, HORVATH Damien, HUGOU Isabelle, MAGNARD Corinne, MOREL Marie-Josèphe, PORRETTA René, RIGARD Josiane, THOMAS Alexandra.

RESTAURATION RESIDENCE AUTONOMIE LES PERVENCHES – TARIF 2023



Classification contrôle de légalité : 7.1.3

Compte tenu de l'augmentation des coûts de la prestation « fourniture de repas », une augmentation des tarifs est nécessaire afin d'équilibrer le service de restauration, comme il se doit.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER, les tarifs restauration 2023 comme suit :
 - o Prix du repas de midi : 8.20 € (augmentation de 2.5 %, soit + 0.20 €/repas),
 - o Prix du repas du soir « allégé » : 4.50 € (idem 2022),
 - o Prix du potage : 1.10 € (idem 2022),
 - o Prix du repas « invité » : 10.70 € (augmentation de 2.5 %, soit + 0.20 €/repas),
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance Monique DELAY 	Le Président René PORRETTA 	Pièces jointes :
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------